



Remplacement d'un titulaire indisponible

Par **jaamal**, le **14/10/2014** à **20:20**

Bonjour,

J'occupe un emploi d'adjoint technique 2ème classe dans une école maternelle depuis le 1/01/2009. De janvier 2009 à août 2010, j'y ai effectué des remplacements (15 jours en moyenne par mois). Depuis septembre 2009, j'assure à temps plein le remplacement d'un titulaire indisponible (congé longue maladie). Ce titulaire a épuisé tous ses droits et ne fait donc désormais plus parti des effectifs de cette collectivité. On me propose donc un CDD d'un an renouvelable. Au vu de tous ces éléments et notamment de mon ancienneté, ne puis-je pas prétendre à un CDI ? Merci pour votre aide.

Par **P.M.**, le **14/10/2014** à **21:20**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...